



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 40871

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des personnes contaminées par le virus de l'hépatite C lors de transfusions sanguines ou lors d'actes médicaux. L'association de défense des victimes de la transfusion sanguine et contaminées par actes médicaux est scandalisée par l'attitude des pouvoirs publics qui fuient leurs responsabilités. Actuellement deux millions de personnes sont atteintes du VHC qui provoque deux mille décès par année. L'ADVTS souligne que les pouvoirs publics n'engagent que peu de fonds pour le développement de la recherche, la bithérapie n'est pas la panacée, les traitements se font rares, et les malades finissent souvent leur vie dans des souffrances atroces, exclus du monde du travail, de la vie sociale voire familiale. En matière de prise en charge, certains malades, qui ne peuvent plus travailler, se voient refuser la reconnaissance en invalidité par les COTOREP et retirer la prise en charge des soins à 100 % par les assurances maladies. C'est pourquoi elle lui demande de lui préciser les mesures que compte prendre le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des personnes atteintes par le virus de l'hépatite C.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40871

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 644